



BULLETIN DES SSNA

NOUVELLES ET RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES FOURNISSEURS

Services de santé non assurés (SSNA)

www.provider.express-scripts.ca

Fournisseurs de soins dentaires

Hiver 2012

Formulaires des SSNA

Vous pouvez **télécharger** les formulaires des SSNA à partir du site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA, ou communiquer avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs.

www.provider.express-scripts.ca

EXPRESS SCRIPTS CANADA

Centre d'appels à l'intention des fournisseurs

Questions et réinitialisation du mot de passe

1 888 511-4666

Heures d'ouverture prolongées

Du lundi au vendredi,
de 6 h 30 à 20 h 30, heure de l'Est,
à l'exclusion des jours fériés.

Demandes de paiement pour soins dentaires

Postez les demandes de paiement à l'adresse suivante :

Express Scripts Canada
Service des demandes de paiement pour
soins dentaires des SSNA
3080, rue Yonge, bureau 3002
Toronto (Ontario) M4N 3N1

Inscription des fournisseurs de soins dentaires

*Chaque cabinet supplémentaire doit être inscrit
auprès du Programme des SSNA et disposer de
son propre numéro de cabinet, et ce, avant de fournir
des services.*

**Télécopiez le Formulaire d'inscription des
fournisseurs de soins dentaires
dûment rempli au NOUVEAU numéro sans frais
suivant : 1 855 622-0669**

Autre correspondance

Postez toute autre correspondance à l'adresse suivante :

Express Scripts Canada
5770, rue Hurontario, 10^e étage
Mississauga (Ontario) L5R 3G5

SERVICES DE SOINS DENTAIRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DES SSNA

Bureaux régionaux de Santé Canada

PRÉDÉTERMINATIONS

Alberta	1 888 495-2516, poste 3 Télécopieur : 1 780 420-1219
Colombie-Britannique	1 888 321-5003
Manitoba	1 877 505-0835
Ontario	1 888 283-8885
Québec	1 877 483-5501

Santé Canada

Centre de révision en orthodontie (CRO)

Téléphone : 1 866 227-0943
Télécopieur : 1 866 227-0957

NOUVEAU Centre national de prédétermination dentaire

En ce qui a trait aux trois (3) régions indiquées dans le tableau ci-dessous, toutes les demandes de prédétermination, les demandes de remboursement aux clients et les demandes d'appels concernant les soins dentaires doivent être envoyées au nouveau Centre national de prédétermination dentaire, situé à Ottawa.

Région	Date d'effet
Région du Nord (Territoires du Nord-Ouest, Nunavut, Yukon)	Le 1 ^{er} septembre 2012
Saskatchewan	Le 1 ^{er} octobre 2012
Région de l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et- Labrador, Nouvelle-Écosse et Île-du- Prince-Édouard)	Le 1 ^{er} novembre 2012

Nota : À compter du 1^{er} février 2013, il faudra également envoyer les demandes du Québec au nouveau Centre national de prédétermination dentaire. *Pour en savoir davantage à ce sujet, veuillez vous reporter à la page 2.*

**Centre national de prédétermination dentaire
Services de Santé Non Assurés
Direction générale de la santé des
Premières Nations et des Inuits, Santé Canada**

**Indice de l'adresse 1902D
2^e étage, édifice Jeanne Mance
200, Promenade Églantine
Ottawa (Ontario) K1A 0K9**

Numéro sans frais : 1 855 618-6291

Numéro de télécopieur sans frais : 1 855 618-6290

NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS

Modification du processus de soumission des demandes de paiement

Express Scripts Canada s'engage à protéger les renseignements personnels. La confidentialité de ces renseignements touche tous les aspects de nos activités ainsi que la manière dont nous traitons les renseignements permettant d'identifier une personne et les renseignements personnels sur la santé.

Depuis le 1^{er} novembre 2012, Express Scripts Canada a modifié le processus de soumission des demandes de paiement manuelles.

Les formulaires de demandes de paiement du Programme des SSNA ne sont plus retournés aux fournisseurs. Ainsi, les renseignements personnels et les données confidentielles sont protégés et les fournisseurs disposent des renseignements dont ils ont besoin pour soumettre de nouveau les demandes. Les formulaires de demandes ne sont plus retournés également lorsque des renseignements sont manquants ou incorrects. Une lettre sera désormais envoyée en réponse au fournisseur et précisera le nom du bénéficiaire et la date du service indiqués sur la demande de paiement ainsi que les raisons pour lesquelles la demande n'a pas été traitée.

Centralisation à Ottawa des services de prédétermination du Programme des SSNA

Dans le cadre du Plan d'action économique de 2012 du gouvernement du Canada, le processus de prédétermination des soins dentaires du Programme des SSNA sera centralisé à l'administration centrale des SSNA à Ottawa. La centralisation vise à améliorer l'efficacité du processus au moyen de la consolidation. Le transfert du service de la prédétermination des soins dentaires et de tous les services afférents des bureaux régionaux de Santé Canada vers l'administration centrale a commencé en septembre 2012. Le Programme des SSNA est persuadé que la transition se déroulera sans problème, autant pour les fournisseurs que pour les clients.

Les demandes de prédétermination et les demandes d'appels concernant les soins dentaires devront être envoyées au nouveau Centre national de prédétermination dentaire des SSNA situé à Ottawa, ou aux bureaux régionaux de Santé Canada, en fonction des dates d'effet respectives des régions. Le tableau qui suit présente les dates d'effet du transfert vers le nouveau Centre national de prédétermination dentaire des SSNA pour chaque province ou territoire.

Région	Date d'effet
Région du Nord (Territoires du Nord-Ouest, Nunavut, Yukon)	Le 1 ^{er} septembre 2012
Saskatchewan	Le 1 ^{er} octobre 2012
Région de l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard)	Le 1 ^{er} novembre 2012
Québec	Le 1 ^{er} février 2013
Ontario	Le 1 ^{er} avril 2013
Alberta	Le 1 ^{er} juin 2013
Manitoba	Le 1 ^{er} septembre 2013

D'autres renseignements relatifs au nouveau Centre national de prédétermination dentaire seront envoyés par télécopieur directement aux fournisseurs.

Nota : Toutes les demandes de paiement soumises électroniquement et manuellement qui ne nécessitent pas de prédétermination, de même que les questions relatives à l'admissibilité du bénéficiaire, aux fréquences et à la conformité à l'égard des critères de couverture, des lignes directrices et des politiques, doivent continuer à être adressées à Express Scripts Canada.

Le service de prédétermination des soins dentaires de la région de la Colombie-Britannique ne sera pas centralisé à Ottawa. Le bureau régional des SSNA en Colombie-Britannique continuera à traiter les demandes de prédétermination, les demandes de remboursement aux bénéficiaires et les demandes d'appels jusqu'à nouvel ordre.

Mise à jour des honoraires dentaires en 2013

Les grilles tarifaires régionales des soins dentaires du Programme des SSNA à l'intention des dentistes généralistes (DG), des spécialistes (SP) et des denturologistes (DN) précisent les codes d'acte dentaire ainsi que les honoraires admissibles. Ces codes et ces honoraires doivent être indiqués sur les demandes de paiement. Les codes d'actes qui figurent dans les grilles sont fondés sur les descriptions du Guide du système de codification standard et du répertoire des services de l'Association dentaire canadienne (ADC), du Guide des tarifs de l'ACDQ, du Guide des honoraires de la FDSQ, et du Guide des services de l'Association des denturologistes du Canada.

Les mises à jour des honoraires dentaires en 2013 sont prévues aux dates suivantes :

Mise à jour des honoraires dentaires	Province ou territoire
Le 1 ^{er} mars 2013	Nouveau-Brunswick Terre-Neuve-et-Labrador Nouvelle-Écosse Île-du-Prince-Édouard
Le 1 ^{er} avril 2013	Territoires du Nord-Ouest Nunavut Saskatchewan Yukon
Le 1 ^{er} mai 2013	Alberta Ontario
Le 1 ^{er} juin 2013	Colombie-Britannique Québec
Le 1 ^{er} juillet 2013	Manitoba

Les grilles tarifaires régionales des soins dentaires du Programme des SSNA, les mises à jour des grilles ainsi que les lettres d'errata sont affichées sur le site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA. Après avoir entré votre code d'utilisateur et votre mot de passe, cliquez sur **Grilles des services dentaires** dans la section Soins dentaires, puis sélectionnez l'année et la province ou le territoire.

Modification des honoraires dentaires

Par suite de la mise à jour des honoraires dentaires en 2013, le Programme des SSNA versera des honoraires différents aux dentistes spécialistes dans le cas de certains codes d'acte et d'examen relatifs à leur spécialité. Pour ce qui est de tous les autres codes d'acte dentaire, les spécialistes toucheront les mêmes honoraires que les dentistes généralistes.

Message important – Couverture des services d'orthodontie des SSNA

Depuis le 1^{er} décembre 2012, les services d'orthodontie suivants ne nécessitent plus de prédétermination; toutefois, les clients n'y seront admissibles qu'une (1) seule fois au cours de leur vie :

- examen d'orthodontie (P1000);
- dossiers de diagnostic en orthodontie (P1100).

Nota : la prédétermination reste obligatoire dans les régions où il y a un processus de référence* (comme il est précisé ci-dessous).

Le Programme des SSNA a enlevé la prédétermination afin de simplifier son processus administratif pour les fournisseurs des services d'orthodontie.

Veuillez noter que le code d'acte P1101 (*examen d'orthodontie et dossiers de diagnostic en orthodontie*) a été retiré de la liste des soins dentaires des SSNA depuis le 1^{er} décembre 2012.

Avant la prestation d'un service, les fournisseurs doivent communiquer avec Express Scripts Canada au 1 888 511-4666 pour :

- vérifier l'admissibilité du client à ce service;
- confirmer que le client a moins de 18 ans;
- s'assurer qu'une demande de paiement n'a pas déjà été réglée pour un examen d'orthodontie et/ou un dossier de diagnostic en orthodontie.

Veuillez prendre note que la politique, les lignes directrices et les critères portant sur l'orthodontie demeurent en vigueur.

*RAPPEL IMPORTANT À PROPOS DU PROCESSUS DE RÉFÉRENCE

Le processus de référence demeure obligatoire et la prédétermination est exigée pour toutes les demandes du Yukon, du Nunavut, des Territoires du Nord-Ouest et des autres régions où un processus d'autorisation préalable est déjà en place en ce qui concerne l'accès au transport pour raison médicale associé aux examens d'orthodontie et/ou aux dossiers de diagnostic en orthodontie.

Les fournisseurs ne doivent pas oublier de remplir le formulaire relatif au bilan orthodontique et de fournir des modèles de travail lorsqu'une demande de prédétermination est envoyée. Une lettre de confirmation sera envoyée au fournisseur traitant après le traitement de la demande de référence.

Les demandes de référence ou les questions reliées peuvent être adressées au Centre de révision en orthodontie (CRO) :

Centre de révision en orthodontie
Services de santé non assurés
Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits
I.A. 1902C, immeuble Jeanne-Mance
200, promenade Églantine
Ottawa (Ontario) K1A 0K9
1 866 227-0943

Les fournisseurs de soins dentaires peuvent se procurer le formulaire relatif au bilan orthodontique sur le site Web d'Express Scripts Canada à l'adresse suivante : www.provider.express-scripts.ca/dentaires.html.

Cadre de travail sur les soins dentaires (2005)

Le Programme des SSNA souhaite informer les fournisseurs qu'à compter du 1^{er} janvier 2013, le *Cadre de travail sur les soins dentaires (2005)* ne sera plus accessible sur le site Web de Santé Canada, car ce document n'est plus à jour. Les fournisseurs peuvent consulter le Guide concernant les prestations dentaires des SSNA, qui contient les renseignements les plus à jour sur le Programme des SSNA et ses politiques à l'intention des fournisseurs de soins dentaires et des bénéficiaires.

Vous pouvez consulter et télécharger ce document à partir du site Web de Santé Canada à l'adresse : www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/pubs/nihb-ssna/dent/2012-guide/index-fra.php

RAPPELS

Admissibilité relativement aux couronnes

Depuis le 1^{er} novembre 2012, les bénéficiaires sont admissibles à une (1) couronne tous les trois (3) ans, conformément à la Politique concernant les couronnes du Programme des SSNA. Toutes les demandes relatives aux couronnes doivent respecter les dispositions de la politique, des lignes directrices et des critères relatifs aux couronnes et aux prédéterminations. Le Guide concernant les prestations dentaires des SSNA et les politiques dentaires affichées sur le site Web de Santé Canada ont été modifiés pour tenir compte de ce changement.

Soumission de radiographies

Nous rappelons aux fournisseurs que les radiographies doivent comporter la date du service. Si vous envoyez une radiographie qui porte la date d'impression plutôt que la date du service, le Programme des SSNA vous retournera la demande sans la traiter.

Les fournisseurs de soins dentaires sont priés d'imprimer une échelle de mesure sur la radiographie pour faciliter la révision lorsqu'ils soumettent des radiographies numériques agrandies, de tout type.

Les fournisseurs de soins dentaires **ne doivent pas** envoyer de demandes de paiement manuelles accompagnées de radiographies à Express Scripts Canada, car elles ne sont pas requises pour traiter les demandes de paiement. Par ailleurs, Express Scripts Canada ne retournera plus les radiographies aux fournisseurs, mais les conservera avec la demande de paiement. Toutefois, si Express Scripts Canada reçoit **une radiographie originale** accompagnée d'une demande de paiement, elle la retournera au cabinet du fournisseur.

Soumission de tests ou d'analyses de laboratoire

Les fournisseurs de soins dentaires doivent envoyer une copie du rapport de laboratoire lorsqu'ils soumettent une demande relative à la couverture des tests ou des analyses de laboratoire.

Soins dentaires du Programme des SSNA

Nous rappelons aux fournisseurs de soins dentaires qu'ils doivent effectuer ce qui suit :

- Vérifier l'admissibilité du bénéficiaire;
- S'assurer de ne pas excéder les limites;
- S'assurer de respecter les exigences relatives aux critères, aux lignes directrices et aux politiques du Programme des SSNA.

Corrections aux demandes de paiement et rajustements

Veillez noter que les rajustements que vous souhaitez apporter aux demandes soumises et déjà réglées doivent être indiqués sur le Relevé des demandes de paiement des fournisseurs – Soins dentaires, que vous devez ensuite faire parvenir à Express Scripts Canada.

Documents requis relatifs à la soumission des demandes de prédétermination

Pour que le Programme des SSNA puisse être en mesure d'examiner une demande de couverture pour un service donné, les fournisseurs doivent soumettre tous les documents qui s'appliquent au service de soins dentaires en question, tels qu'ils sont décrits dans la politique respective des SSNA.

Soumissions de demandes de prédétermination incomplètes

Dans les cas où le Programme des SSNA retournerait au fournisseur une demande de prédétermination parce qu'il est impossible de traiter la demande en raison de documents manquants, le fournisseur devra soumettre à nouveau la demande de prédétermination accompagnée de tous les documents requis, et non seulement les documents manquants.

Soumission de demandes de paiement manuelles

Express Scripts Canada reçoit un volume important de demandes de paiement manuelles qui doivent être retournées au fournisseur en raison de renseignements inexacts ou manquants sur le formulaire (par ex., adresse incomplète ou manquante du destinataire du remboursement, vérification/signature du fournisseur manquante, nom/no du fournisseur et vérification du cabinet ne correspondent pas, etc.).

Pour assurer un traitement rapide des demandes de paiement, le fournisseur doit indiquer sur les formulaires les renseignements ci-dessous.

Renseignements sur le bénéficiaire

- Nom de famille, prénom et adresse du bénéficiaire et adresse du destinataire du remboursement (si elle diffère de celle du bénéficiaire).

Renseignements sur le fournisseur

- N° de fournisseur, nom du fournisseur, adresse du fournisseur où le service a été prodigué (**doit correspondre à l'adresse actuelle dans le système de traitement des demandes de paiement des SSNA**) et vérification/signature du fournisseur.

Renseignements sur la demande de paiement

- Date du service (AAAA-MM-JJ), code d'acte dentaire, code international des dents, surface des dents, honoraires professionnels, frais de laboratoire, total et total des honoraires demandés, n° de prédétermination (le cas échéant).

Renseignements sur le bénéficiaire

- Numéro d'identification du bénéficiaire ou numéro de bande **et** numéro de famille et date de naissance du bénéficiaire.

Nota : Le fournisseur **doit** joindre le relevé détaillé ou l'explication des services (EDS) de tout autre régime, le cas échéant.

L'un des formulaires ci-dessous doit être rempli, signé et soumis à Express Scripts Canada.

- Formulaire normalisé de demande de paiement de soins dentaires
- Formulaire généré par ordinateur
- *Formulaire de demande de paiement pour soins dentaires du Programme des SSNA* (Formulaire DENT-29).

Nota : Les fournisseurs doivent fournir tous les renseignements relatifs au **remboursement au bénéficiaire ou au tuteur**.

Inscription d'un nouveau cabinet

Si un fournisseur de soins dentaires travaille dans *plus d'un cabinet dentaire*, il est important que chaque cabinet soit inscrit auprès d'Express Scripts Canada pour éviter une interruption de service relativement au traitement des demandes de paiement ou au règlement.

Si le nouveau cabinet n'est pas déjà inscrit, veuillez remplir le *Formulaire d'inscription du fournisseur de soins dentaires*, le **signer** et le **télécopier au Service des relations avec les fournisseurs chez Express Scripts Canada au numéro 1 855 622-0669**. Vous pouvez télécharger ce document à partir du site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA ou en faire la demande auprès d'un représentant du Centre d'appels à l'intention des fournisseurs.

Formulaires des SSNA

Vous pouvez télécharger tous les formulaires des SSNA à partir du site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA ou en demander un exemplaire en communiquant avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs.

Express Scripts Canada reçoit des demandes de prédétermination et de postdétermination de la part des fournisseurs. Veuillez noter qu'Express Scripts Canada ne traite pas ces types de demandes. *Les demandes de prédétermination, de postdétermination, ainsi que toute requête, doivent être envoyées au bureau régional de Santé Canada respectif ou au Centre national de prédétermination dentaire aux fins de traitement*. Les demandes relatives aux traitements orthodontiques doivent être soumises au CRO.

Pour en savoir davantage, veuillez vous reporter à la première page du présent bulletin ainsi qu'à l'article sur la Centralisation à Ottawa des services de prédétermination du Programme des SSNA.

Trousse de soumission des demandes de paiement pour soins dentaires

Vous pouvez télécharger la trousse à partir du site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA ou en demander un exemplaire en communiquant avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs.